

COMMUNIQUE DE PRESSE

Septembre 2015

Rapport au Parlement flamand

Promotion des exportations par Flanders Investment and Trade (FIT)

La Cour des comptes a examiné les leviers que Flanders Investment and Trade (FIT) utilise afin de promouvoir les exportations des entreprises flamandes. Les objectifs de la promotion des exportations ont été définis dans le contrat de gestion 2011-2015 du FIT, mais ils ne reflètent pas toujours les objectifs stratégiques de l'époque, qui ne sont parfois pas formulés de façon univoque. Il en va de même de la dernière note de politique 2014-2019 qui, de façon générale, formule ces objectifs d'exportation d'une manière qui les rend peu vérifiables. Sur les trois leviers de promotion des exportations prévus par le FIT - subventions, actions et consultations -, les régimes de subvention sont les moins adaptés aux options stratégiques, concentrées sur les pays en développement et les secteurs commerciaux préférentiels. L'enquête de satisfaction réalisée en 2013 auprès des clients a indiqué que la quasi-totalité des entreprises souhaitent poursuivre leur collaboration avec le FIT dans le futur.

Audit

La Cour des comptes a examiné les leviers que Flanders Investment and Trade (FIT) compte utiliser afin de promouvoir les exportations des entreprises flamandes. Elle a évalué la cohérence et la qualité des objectifs poursuivis avant de vérifier dans quelle mesure les instruments utilisés par le FIT - subventions, actions et consultations - contribuent à la réalisation de ces objectifs. Un échantillon de dossiers a également permis à la Cour de se pencher sur la régularité de l'octroi de subventions.

Promotion des exportations : objectifs

Les objectifs stratégiques et opérationnels ont dûment été définis dans le contrat de gestion 2011-2015 du FIT, bien que, sur le fond, ils auraient pu parfois être moins précis que les objectifs stratégiques de l'époque. La formulation imprécise de certains d'entre eux permet de douter de leur faisabilité ou du niveau ambitionné. Il en va de même de la dernière note de politique 2014-2019 qui, de façon générale, formule ces objectifs d'exportation d'une manière qui les rend peu vérifiables, malgré qu'ils soient solidement étayés.

Promotion des exportations : leviers des subventions, actions et consultations

Les divers régimes de subvention ne rencontrent que partiellement les objectifs stratégiques ainsi que la stratégie d'exportation définis dans le contrat de gestion 2011-2015 du FIT et dans la note de politique 2009-2014. En effet, les règlements dans ce domaine remontent aux années 2006-2009. Le subventionnement concerne moins les options stratégiques actuelles, comme les pays cibles ou en développement, ou encore les secteurs commerciaux préférentiels. Le FIT communique généralement clairement à propos des régimes de subvention vis-à-vis de ses clients, mais il est permis de mettre en doute l'effet d'incitant de certains de ces régimes, bien que le FIT ne soit pas du même avis. L'enquête de satisfaction réalisée en 2013 auprès des clients, qui a globalement débouché sur un

excellent rapport pour le FIT, a montré que les subventions perçues n'ont pas joué un rôle déterminant dans les initiatives d'exportation d'un tiers des entreprises.

Les consultations proposées par le FIT répondent bien à son objectif d'information et de transmission des connaissances optimales en matière d'entrepreneuriat à l'échelle internationale, sans pour autant que le FIT se démarque clairement en termes de choix stratégiques. Le FIT ne juge pas souhaitable d'emprunter cette voie, étant donné qu'une fonction consultative est génératrice de demandes. Le FIT communique clairement avec ses clients et s'emploie à abaisser le seuil d'accessibilité de sa fonction consultative au moyen d'un environnement électronique efficace. L'objectif relatif au nombre d'avis à apporter annuellement a été largement atteint durant l'exécution du contrat de gestion. Les répondants à l'enquête de satisfaction de 2013 ont particulièrement apprécié le caractère utilisable des avis ainsi que le professionnalisme de l'organisation et de ses collaborateurs.

Le programme d'action annuel est diversifié et suit de près la stratégie (ciblée), tant sur le plan géographique que sectoriel. La communication avec les clients est suffisamment détaillée et a lieu dans les délais. Les objectifs chiffrés inscrits dans le contrat de gestion concernant le programme d'action ont pratiquement toujours été atteints durant les dernières années. L'enquête de satisfaction de 2013 a mis en exergue un niveau de satisfaction stable par rapport au passé.

Octroi de subventions par le FIT

La Cour des comptes n'a pas constaté de manquements fondamentaux en ce qui concerne la régularité de l'octroi des subventions. Selon le type de subvention, la Cour a surtout fait part de ses réflexions quant à l'exhaustivité de certains dossiers de demande, aux délais impartis pour la prise d'une décision, aux possibles cas de contournement de limites réglementaires spécifiques, aux types de frais acceptés, aux estimations de ces frais et au rapportage en la matière. La Cour a constaté que les limites budgétaires compliquent parfois la stricte application des réglementations.

Réaction du ministre

Dans sa réponse, le ministre flamand de la Politique extérieure se rallie largement aux constatations et recommandations de la Cour. Il a néanmoins émis quelques remarques en marge à propos du caractère d'incitant ou non des subventions et de l'absence de différenciation au niveau des conseils dispensés par le FIT.

Information à la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à l'amélioration de la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport relatif à la promotion des exportations par *Flanders Investment and Trade* (FIT) a été adressé au Parlement flamand. Il a été mis en ligne (en néerlandais), ainsi que le présent communiqué de presse, sur le site de la Cour (www.courdescomptes.be).